

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN STRUCTURE D'HEBERGEMENT

➤ A JOINDRE A VOTRE DEMANDE OBLIGATOIREMENT

- Copie de la totalité de votre livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour les célibataires (à demander à la mairie de votre lieu de naissance)
- Copie de votre attestation papier de votre carte de sécurité sociale
- Copie de votre carte de mutuelle complémentaire
- Copie attestation d'assurance responsabilité civile
- Copie de votre avis d'imposition ou non-imposition
- Copie des dernières attestations annuelles de vos pensions (retraite vieillesse, guerre, invalidité etc...) ou dernier relevé de banque où figure le versement de ces retraites
- Si bénéficiaire APA à domicile, copie de la notification
- Si bénéficiaire Allocation logement à domicile, copie de la notification
- Si propriétaire, copie de la taxe foncière
- Si revenus inférieurs au montant mensuel dû, copie de l'épargne permettant de faire face à la dépense (relevé des capitaux placés : document joint) et R.I.B.
- Copie avis d'échéance mutuelle complémentaire si demande aide sociale (montant cotisation annuelle)
- Nom - adresse - n° de téléphone des enfants
- En cas de protection (tutelle - curatelle) copie de la notification du tribunal

➤ DE COMMUNIQUER

- Le nom et adresse de la personne responsable du paiement, à qui la facture sera envoyée (facture établie à terme échu, en début de mois et payable à la Trésorerie de Châteaubriant, comptable de l'établissement).

A RENVoyer :

Pour le site de Châteaubriant

Centre Hospitalier
Patientèle Bâtiment administration
A l'attention de Mme Caillon,
Rue de Verdun - BP 229
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
☎ 02 40 55 88 86
📠 02 40 55 88 78
admission.ssr@ch-cnp.fr

Pour le site de Nozay

Centre Hospitalier
Secrétariat médical
1 Route de Nort sur Erdre
44170 NOZAY
☎ 02 40 79 47 55
📠 02 40 79 35 46
elisabeth.cassard@ch-cnp.fr

Pour le site de Pouancé

Centre Hospitalier
Secrétariat médical
A l'attention de Mme Berthelot
1 Bd de la Prévalaye
49420 POUANCE
☎ 02 41 94 87 16
📠 02 41 94 87 01
accueil@ch-cnp.fr

A quoi pouvez-vous prétendre ?

■ Allocation logement

Vous pouvez trouver ce dossier sur www.caf.fr ou sur www.msa.fr

Ce dossier accompagné de toutes les pièces demandées, sera complété et retourné à :

Pour les résidents de Châteaubriant et Nozay

Caisse d'Allocations Familiales
22 Rue de Malville
44100 NANTES CEDEX

pour les personnes ayant leur retraite principale servie par CRAM - Mines - Artisans - Commerçants etc...

Ou

Mutualité Sociale Agricole de Loire Atlantique
2 Impasse de l'Espéranto
44800 SAINT HERBLAIN

pour les personnes relevant du régime agricole.

Pour les résidents de Pouancé

Caisse d'Allocations Familiales
32 Rue Louis Gain
49027 ANGERS CEDEX

pour les personnes ayant leur retraite principale servie par CRAM - Mines - Artisans - Commerçants etc...

Ou

Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire
49938 ANGERS CEDEX 9

pour les personnes relevant du régime agricole.

■ Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA)

Pour les résidents dont le département du domicile était autre que celui du 44 ou du 49 vous pouvez faire une demande d'APA auprès de votre département d'origine soit :

- En retirant un dossier auprès de votre mairie,
- Directement auprès du Conseil Départemental de votre lieu de résidence précédent l'entrée en EHPAD.

Cette allocation est versée sans conditions de ressources.

CONDITIONS D'OCTROI :

- Etre âgé(e) de 60 ans au moins
- Etre dans un degré de dépendance GIR 1-2-3-4

Ce dossier accompagné de toutes les pièces demandées sera à compléter et à retourner à :

Conseil Départemental
« Service d'Aide et d'Actions Sociales » de votre département.

■ Aide Sociale

Le bénéfice de l'aide sociale n'est pas un droit et ne peut être demandé qu'en cas d'insuffisance de revenus (retraite et capital placé) de la personne hébergée.

Toute demande conduira obligatoirement le Service de l'Aide Sociale à procéder à des enquêtes sur tous les débiteurs alimentaires du requérant, descendants et ascendants, tels qu'ils sont prévus par la réglementation, pour déterminer le montant éventuel de leur participation aux frais d'hébergement en fonction de leurs possibilités contributives. L'aide sociale, ayant un caractère subsidiaire, n'intervient qu'à défaut de la contribution des débiteurs alimentaires.

Comme toute prestation d'aide sociale, elle est récupérable sur la succession du bénéficiaire selon certaines conditions.

Dossier à établir auprès du Centre d'Actions Communal de la mairie de résidence antérieure du résident ou auprès du Conseil Départemental.

RELEVES DES CAPITAUX PLACES (imposables ou non)

ORIGINE	MONTANT DU CAPITAL	MONTANT DES INTERETS PERCUS OU CAPITALISES AU COURS DE LA DERNIERE ANNEE CIVILE	DATE DE VERSEMENT DES INTERETS
Livret d'Epargne Populaire (LEP)			
Livret d'Epargne A : - 1 ^{er} Livret - 2 ^{ème} Livret			
Livret Développement Durable			
Livret ou Compte Epargne Logement			
Bons d'épargne, bons de caisse			
Bons de capitalisation			
Epargne assurance-vie			
Obligations - Actions			
Autres (à Préciser)			

Visa de l'Etablissement Bancaire :

L'Etablissement bancaire atteste que :

Mme Melle M. Nom : Prénom :

n'a pas à ce jour, dans notre établissement, d'autres formes d'épargne que celles indiquées ci-dessus.

A Le

Cachet et Signature,